

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 JANVIER 2016 A 20H00

L'An deux mille seize, le sept du mois de janvier, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE SAINT GIRONS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

Présents : CAMOUGRAND Nathalie, 3^{ème} adjointe, CARAMANTE Ange, 2^{ème} adjoint, TRAMBOUZE Bernard, Maire, QUINDROIT Caroline, REIMMEL Christelle, MEIRANESIO Laurent, DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe, LABBE Aurore, CAMGUILHEM Robert, TARSOL Philippe, LAPEYRADE, Alain, 4^{ème} adjoint, DARRIEUTORT Blandine, DUNAND Gabriel, JOUSSELIN Nadine,

Absent : MAUBOURGUET Jean-Pierre.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Karine DASQUET se présente et est désignée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le maire propose le rajout du point suivant : vente de pins.

L'assemblée accepte à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

L'ordre du jour (par convocation du 30 décembre 2015) **se lira donc comme suit** :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Rapport sur les délégations de fonctions confiées au Maire
3. Inscription de crédits d'investissement au BP 2016
4. Adoption d'une charte informatique
5. Projet de revitalisation du bourg de Vielle
 - Validation du projet et du plan de financement
 - Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR)
 - Demande de subvention amendes de police
 - Demande de subvention auprès de la Communauté de communes Cote Landes Nature
 - Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC).
 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour bénéficier des subventions spécifiques dans le cadre des aides à la réalisation d'aménagements cyclables.
 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'équipement des communes 2016 (FEC).
6. Vente de pins

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 10 décembre 2015 dont la secrétaire de séance était Mme Caroline QUINDROIT, il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

2. RAPPORT SUR LES DELEGATIONS DE FONCTIONS CONFIEES AU MAIRE

Dans le cadre de la délégation de fonctions qui lui a été conférée par le conseil municipal (délibération du 4 avril 2014), Monsieur le maire rend compte de ses dernières décisions en la matière.

2.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

3 DIA ont été reçues. Elles n'ont pas fait l'objet de préemption :
Bien vendu : terrain non bâti de 963 m² au lotissement Les Vignes
Prix : 67.410,00 €
Bien vendu : bâti sur terrain propre de 1303 m² rue de Paile
Prix : non indiqué
Bien vendu : bâti sur terrain propre de 32118 m² allée du Village landais
Prix : 52.000 €

3. INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET, AVANT L'ADOPTION DU BUDGET. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote du budget primitif 2016, Monsieur le maire propose l'inscription par anticipation des crédits budgétaires suivants ; 170 000 € répartis de la façon suivante :
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles : 20 000 €
Chapitre 21 Immobilisation corporelles : 50 000 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 14 voix d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4. ADOPTION D'UNE CHARTE INFORMATIQUE

M. le Maire propose, à l'instar de ce qui a été fait à COTE LANDES NATURE, de mettre en place une charte informatique qui est un code de bonne conduite formalisant les règles relatives à l'utilisation des systèmes d'informations et de communications au sein de la collectivité : applications métiers, bureautique, messagerie, micro-ordinateurs, périphériques, téléphones, internet... Elle s'applique à l'ensemble du personnel, aux stagiaires et aux élus. Elle sera soumise au comité technique.

La charte est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

5. PROJET DE REVITALISATION DU BOURG DE VIELLE

Dans le but de revitaliser le bourg de Vielle, la municipalité souhaite entreprendre un réaménagement du bourg.

L'état des lieux révèle que les aménagements publics actuels pourraient être améliorés afin de concourir à résoudre les problèmes existants.

A la demande de Monsieur le maire, Mme Nathalie CAMOUGRAND présente le projet.

La revitalisation du bourg consiste à réaliser des aménagements qui permettront :

- De faciliter et de promouvoir les circulations douces (piétons, vélos, ...) en complétant le réseau de pistes cyclables existant:
 - – depuis les entrées sud d'agglomération depuis Linxe et Léon
 - – jusqu'à l'entrée du lotissement Benedit sur la route de Pichelèbe
- D'améliorer l'accès aux équipements publics pour les personnes à mobilité réduite :
 - – secteur église, boulodrome, salle des fêtes et commerces existants
 - – cimetière, alentours du château d'eau
 - – école et complexe sportif
- De promouvoir des activités commerciales qui pourront s'implanter sur un nouvel espace dédié, autour du château d'eau
- D'améliorer la sécurité sur la RD 652 en réduisant la vitesse :
 - - par la création de plateaux surélevés :
 - – au carrefour Mongrand
 - - entre la boulangerie et la salle municipale
 - - dans le virage entre le cimetière et le château d'eau
 - par la mise en place d'une passerelle sur le ruisseau de Loupsat
 - par le rétrécissement des voies de circulation

D'embellir le cadre de vie par des aménagements paysagers

L'étude de ce projet a été confiée au cabinet Dune qui a réalisé une première proposition d'aménagements. Ces travaux sont estimés à 630 528 €HT. Ils seraient prévus et réalisés sur l'exercice 2016. Ces aménagements, en fonction de leur nature, peuvent être subventionnés selon différentes modalités.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de :

- Valider le projet de revitalisation du bourg de Vielle tel que réalisé par le cabinet Dunes.
- Valider le plan de financement suivant :

Dépenses	<u>HT</u>	
Travaux	630 528 €	
remboursement CD40 voirie	30 000 €	
Travaux hors RD	600 528 €	
Recettes	600 528 €	
Subventions	404 285 €	67,3%
DETR	156 908 €	26,1%
FISAC	9 284 €	1,5%
Amendes de police	50 000 €	8,3%
Conseil Départemental	57 092 €	9,5%
FEC	25 000 €	4,2%
Fonds de concours Cté CLN	106 000 €	17,7%
Commune	196 244 €	32,7%

- Solliciter les services de l'Etat pour bénéficier d'une subvention de 156 908 € dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR).
- Solliciter les services de l'Etat et du Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention de 50 000 € dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

- Solliciter le Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention spécifique de 57 092 € dans le cadre des aides à la réalisation d'aménagements cyclables.
- Solliciter le Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention spécifique de 25 000 € dans le cadre fonds d'équipement des communes 2016 (FEC).
- Solliciter la Communauté de communes Cote Landes Nature pour bénéficier de fonds de concours à hauteur de 106 000 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité des suffrages, soit par 14 voix.

M. CAMGUILHEM demande avec insistance que l'entrée nord du bourg de Saint-Girons soit traitée. Il lui est répondu que ce dossier a été différé en raison du blocage du projet de piste cyclable dû à la difficulté d'obtenir le foncier nécessaire auprès de la DRT. Cependant, des mesures provisoires sont envisagées, telle que l'éventuelle mise en place d'un feu rouge lié au dépassement de la vitesse autorisée.

D'autre part, Monsieur le maire demande à M. CAMGUILHEM s'il soutiendra la demande de subvention auprès de ses amis de la Communauté de commune. Celui-ci affirme qu'il soutiendra fermement le projet lors de sa présentation au Conseil communautaire.

6. VENTE DE PINS

6.1 VENTE DE 2 LOTS DE PINS

Monsieur le maire propose de mettre à la vente les 2 lots de pins suivants :

- Lot n° 1 : coupe d'éclaircie à VIELLE :
 - . au lieudit Monlon
 - . parcelles cadastrées :
 - AO130 d'une superficie de 1ha 15a 50ca
 - AO141 d'une superficie de 5ha 68a 72ca
 - . vente au tonnage
 - . paiement au comptant sur présentation d'un titre de recettes communal
 - . pins à déposer en bord de route, sur l'aire de stockage DFCI
- Lot ° 2 : coupe d'éclaircie à VIELLE :
 - . au lieudit Cout de l'Auga
 - . parcelles cadastrées :
 - AR161 d'une superficie de 3ha 02a 90ca
 - AR162 d'une superficie de 0ha 16a 00ca
 - . vente au tonnage
 - . paiement au comptant sur présentation d'un titre de recettes communal
 - . pins à stocker à l'ancienne station d'épuration

L'assemblée, à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 14 voix, donne son accord de principe à cette vente.

La consultation des exploitants forestiers sera lancée.

6.2 VENTE DE PINS MORTS

Il s'agit de fixer les modalités de vente de pins morts stockés à l'ancienne station d'épuration.

- bois entassé à enlever : 250,00 €
- acquéreur : l'entreprise TTL de LINXE
- paiement au comptant sur présentation d'un titre de recettes communal

L'assemblée à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 14 voix approuve cette vente.

La séance est levée à 20 h 35.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 JANVIER 2016 A 20H00

L'An deux mille seize, le sept du mois de janvier, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE SAINT GIRONS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

Présents : CAMOUGRAND Nathalie, 3^{ème} adjointe, CARAMANTE Ange, 2^{ème} adjoint, TRAMBOUZE Bernard, Maire, QUINDROIT Caroline, REIMMEL Christelle, MEIRANESIO Laurent, DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe, LABBE Aurore, CAMGUILHEM Robert, TARSOL Philippe, LAPEYRADE, Alain, 4^{ème} adjoint, DARRIEUTORT Blandine, DUNAND Gabriel, JOUSSELIN Nadine,

Absent : MAUBOURGUET Jean-Pierre.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Karine DASQUET se présente et est désignée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le maire propose le rajout du point suivant : vente de pins.

L'assemblée accepte à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

L'ordre du jour (par convocation du 30 décembre 2015) **se lira donc comme suit** :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Rapport sur les délégations de fonctions confiées au Maire
3. Inscription de crédits d'investissement au BP 2016
4. Adoption d'une charte informatique
5. Projet de revitalisation du bourg de Vielle
 - Validation du projet et du plan de financement
 - Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR)
 - Demande de subvention amendes de police
 - Demande de subvention auprès de la Communauté de communes Cote Landes Nature
 - Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC).
 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour bénéficier des subventions spécifiques dans le cadre des aides à la réalisation d'aménagements cyclables.
 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'équipement des communes 2016 (FEC).
6. Vente de pins

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 10 décembre 2015 dont la secrétaire de séance était Mme Caroline QUINDROIT, il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

2. RAPPORT SUR LES DELEGATIONS DE FONCTIONS CONFIEES AU MAIRE

Dans le cadre de la délégation de fonctions qui lui a été conférée par le conseil municipal (délibération du 4 avril 2014), Monsieur le maire rend compte de ses dernières décisions en la matière.

2.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

3 DIA ont été reçues. Elles n'ont pas fait l'objet de préemption :
Bien vendu : terrain non bâti de 963 m² au lotissement Les Vignes
Prix : 67.410,00 €
Bien vendu : bâti sur terrain propre de 1303 m² rue de Paile
Prix : non indiqué
Bien vendu : bâti sur terrain propre de 32118 m² allée du Village landais
Prix : 52.000 €

3. INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET, AVANT L'ADOPTION DU BUDGET. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote du budget primitif 2016, Monsieur le maire propose l'inscription par anticipation des crédits budgétaires suivants ; 170 000 € répartis de la façon suivante :
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles : 20 000 €
Chapitre 21 Immobilisation corporelles : 50 000 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 14 voix d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4. ADOPTION D'UNE CHARTE INFORMATIQUE

M. le Maire propose, à l'instar de ce qui a été fait à COTE LANDES NATURE, de mettre en place une charte informatique qui est un code de bonne conduite formalisant les règles relatives à l'utilisation des systèmes d'informations et de communications au sein de la collectivité : applications métiers, bureautique, messagerie, micro-ordinateurs, périphériques, téléphones, internet... Elle s'applique à l'ensemble du personnel, aux stagiaires et aux élus. Elle sera soumise au comité technique.

La charte est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

5. PROJET DE REVITALISATION DU BOURG DE VIELLE

Dans le but de revitaliser le bourg de Vielle, la municipalité souhaite entreprendre un réaménagement du bourg.

L'état des lieux révèle que les aménagements publics actuels pourraient être améliorés afin de concourir à résoudre les problèmes existants.

A la demande de Monsieur le maire, Mme Nathalie CAMOUGRAND présente le projet.

La revitalisation du bourg consiste à réaliser des aménagements qui permettront :

- De faciliter et de promouvoir les circulations douces (piétons, vélos, ...) en complétant le réseau de pistes cyclables existant:
 - – depuis les entrées sud d'agglomération depuis Linxe et Léon
 - – jusqu'à l'entrée du lotissement Benedit sur la route de Pichelèbe
- D'améliorer l'accès aux équipements publics pour les personnes à mobilité réduite :
 - – secteur église, boulodrome, salle des fêtes et commerces existants
 - – cimetière, alentours du château d'eau
 - – école et complexe sportif
- De promouvoir des activités commerciales qui pourront s'implanter sur un nouvel espace dédié, autour du château d'eau
- D'améliorer la sécurité sur la RD 652 en réduisant la vitesse :
 - - par la création de plateaux surélevés :
 - – au carrefour Mongrand
 - - entre la boulangerie et la salle municipale
 - - dans le virage entre le cimetière et le château d'eau
 - par la mise en place d'une passerelle sur le ruisseau de Loupsat
 - par le rétrécissement des voies de circulation

D'embellir le cadre de vie par des aménagements paysagers

L'étude de ce projet a été confiée au cabinet Dune qui a réalisé une première proposition d'aménagements. Ces travaux sont estimés à 630 528 €HT. Ils seraient prévus et réalisés sur l'exercice 2016. Ces aménagements, en fonction de leur nature, peuvent être subventionnés selon différentes modalités.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de :

- Valider le projet de revitalisation du bourg de Vielle tel que réalisé par le cabinet Dunes.
- Valider le plan de financement suivant :

Dépenses	<u>HT</u>	
Travaux	630 528 €	
remboursement CD40 voirie	30 000 €	
Travaux hors RD	600 528 €	
Recettes	600 528 €	
Subventions	404 285 €	67,3%
DETR	156 908 €	26,1%
FISAC	9 284 €	1,5%
Amendes de police	50 000 €	8,3%
Conseil Départemental	57 092 €	9,5%
FEC	25 000 €	4,2%
Fonds de concours Cté CLN	106 000 €	17,7%
Commune	196 244 €	32,7%

- Solliciter les services de l'Etat pour bénéficier d'une subvention de 156 908 € dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR).
- Solliciter les services de l'Etat et du Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention de 50 000 € dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

- Solliciter le Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention spécifique de 57 092 € dans le cadre des aides à la réalisation d'aménagements cyclables.
- Solliciter le Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention spécifique de 25 000 € dans le cadre fonds d'équipement des communes 2016 (FEC).
- Solliciter la Communauté de communes Cote Landes Nature pour bénéficier de fonds de concours à hauteur de 106 000 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité des suffrages, soit par 14 voix.

M. CAMGUILHEM demande avec insistance que l'entrée nord du bourg de Saint-Girons soit traitée. Il lui est répondu que ce dossier a été différé en raison du blocage du projet de piste cyclable dû à la difficulté d'obtenir le foncier nécessaire auprès de la DRT. Cependant, des mesures provisoires sont envisagées, telle que l'éventuelle mise en place d'un feu rouge lié au dépassement de la vitesse autorisée.

D'autre part, Monsieur le maire demande à M. CAMGUILHEM s'il soutiendra la demande de subvention auprès de ses amis de la Communauté de commune. Celui-ci affirme qu'il soutiendra fermement le projet lors de sa présentation au Conseil communautaire.

6. VENTE DE PINS

6.1 VENTE DE 2 LOTS DE PINS

Monsieur le maire propose de mettre à la vente les 2 lots de pins suivants :

- Lot n° 1 : coupe d'éclaircie à VIELLE :
 - . au lieudit Monlon
 - . parcelles cadastrées :
 - AO130 d'une superficie de 1ha 15a 50ca
 - AO141 d'une superficie de 5ha 68a 72ca
 - . vente au tonnage
 - . paiement au comptant sur présentation d'un titre de recettes communal
 - . pins à déposer en bord de route, sur l'aire de stockage DFCI
- Lot ° 2 : coupe d'éclaircie à VIELLE :
 - . au lieudit Cout de l'Auga
 - . parcelles cadastrées :
 - AR161 d'une superficie de 3ha 02a 90ca
 - AR162 d'une superficie de 0ha 16a 00ca
 - . vente au tonnage
 - . paiement au comptant sur présentation d'un titre de recettes communal
 - . pins à stocker à l'ancienne station d'épuration

L'assemblée, à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 14 voix, donne son accord de principe à cette vente.

La consultation des exploitants forestiers sera lancée.

6.2 VENTE DE PINS MORTS

Il s'agit de fixer les modalités de vente de pins morts stockés à l'ancienne station d'épuration.

- bois entassé à enlever : 250,00 €
- acquéreur : l'entreprise TTL de LINXE
- paiement au comptant sur présentation d'un titre de recettes communal

L'assemblée à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 14 voix approuve cette vente.

La séance est levée à 20 h 35.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 JANVIER 2016 A 20H00

L'An deux mille seize, le sept du mois de janvier, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE SAINT GIRONS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

Présents : CAMOUGRAND Nathalie, 3^{ème} adjointe, CARAMANTE Ange, 2^{ème} adjoint, TRAMBOUZE Bernard, Maire, QUINDROIT Caroline, REIMMEL Christelle, MEIRANESIO Laurent, DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe, LABBE Aurore, CAMGUILHEM Robert, TARSOL Philippe, LAPEYRADE, Alain, 4^{ème} adjoint, DARRIEUTORT Blandine, DUNAND Gabriel, JOUSSELIN Nadine,

Absent : MAUBOURGUET Jean-Pierre.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Karine DASQUET se présente et est désignée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le maire propose le rajout du point suivant : vente de pins.

L'assemblée accepte à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

L'ordre du jour (par convocation du 30 décembre 2015) **se lira donc comme suit** :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Rapport sur les délégations de fonctions confiées au Maire
3. Inscription de crédits d'investissement au BP 2016
4. Adoption d'une charte informatique
5. Projet de revitalisation du bourg de Vielle
 - Validation du projet et du plan de financement
 - Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR)
 - Demande de subvention amendes de police
 - Demande de subvention auprès de la Communauté de communes Cote Landes Nature
 - Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC).
 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour bénéficier des subventions spécifiques dans le cadre des aides à la réalisation d'aménagements cyclables.
 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'équipement des communes 2016 (FEC).
6. Vente de pins

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 10 décembre 2015 dont la secrétaire de séance était Mme Caroline QUINDROIT, il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

2. RAPPORT SUR LES DELEGATIONS DE FONCTIONS CONFIEES AU MAIRE

Dans le cadre de la délégation de fonctions qui lui a été conférée par le conseil municipal (délibération du 4 avril 2014), Monsieur le maire rend compte de ses dernières décisions en la matière.

2.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

3 DIA ont été reçues. Elles n'ont pas fait l'objet de préemption :
Bien vendu : terrain non bâti de 963 m² au lotissement Les Vignes
Prix : 67.410,00 €
Bien vendu : bâti sur terrain propre de 1303 m² rue de Paile
Prix : non indiqué
Bien vendu : bâti sur terrain propre de 32118 m² allée du Village landais
Prix : 52.000 €

3. INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET, AVANT L'ADOPTION DU BUDGET. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote du budget primitif 2016, Monsieur le maire propose l'inscription par anticipation des crédits budgétaires suivants ; 170 000 € répartis de la façon suivante :
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles : 20 000 €
Chapitre 21 Immobilisation corporelles : 50 000 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 14 voix d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4. ADOPTION D'UNE CHARTE INFORMATIQUE

M. le Maire propose, à l'instar de ce qui a été fait à COTE LANDES NATURE, de mettre en place une charte informatique qui est un code de bonne conduite formalisant les règles relatives à l'utilisation des systèmes d'informations et de communications au sein de la collectivité : applications métiers, bureautique, messagerie, micro-ordinateurs, périphériques, téléphones, internet... Elle s'applique à l'ensemble du personnel, aux stagiaires et aux élus. Elle sera soumise au comité technique.

La charte est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 14 voix.

5. PROJET DE REVITALISATION DU BOURG DE VIELLE

Dans le but de revitaliser le bourg de Vielle, la municipalité souhaite entreprendre un réaménagement du bourg.

L'état des lieux révèle que les aménagements publics actuels pourraient être améliorés afin de concourir à résoudre les problèmes existants.

A la demande de Monsieur le maire, Mme Nathalie CAMOUGRAND présente le projet.

La revitalisation du bourg consiste à réaliser des aménagements qui permettront :

- De faciliter et de promouvoir les circulations douces (piétons, vélos, ...) en complétant le réseau de pistes cyclables existant:
 - – depuis les entrées sud d'agglomération depuis Linxe et Léon
 - – jusqu'à l'entrée du lotissement Benedit sur la route de Pichelèbe
- D'améliorer l'accès aux équipements publics pour les personnes à mobilité réduite :
 - – secteur église, boulodrome, salle des fêtes et commerces existants
 - – cimetière, alentours du château d'eau
 - – école et complexe sportif
- De promouvoir des activités commerciales qui pourront s'implanter sur un nouvel espace dédié, autour du château d'eau
- D'améliorer la sécurité sur la RD 652 en réduisant la vitesse :
 - - par la création de plateaux surélevés :
 - – au carrefour Mongrand
 - - entre la boulangerie et la salle municipale
 - - dans le virage entre le cimetière et le château d'eau
 - par la mise en place d'une passerelle sur le ruisseau de Loupsat
 - par le rétrécissement des voies de circulation

D'embellir le cadre de vie par des aménagements paysagers

L'étude de ce projet a été confiée au cabinet Dune qui a réalisé une première proposition d'aménagements. Ces travaux sont estimés à 630 528 €HT. Ils seraient prévus et réalisés sur l'exercice 2016. Ces aménagements, en fonction de leur nature, peuvent être subventionnés selon différentes modalités.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de :

- Valider le projet de revitalisation du bourg de Vielle tel que réalisé par le cabinet Dunes.
- Valider le plan de financement suivant :

Dépenses	<u>HT</u>	
Travaux	630 528 €	
remboursement CD40 voirie	30 000 €	
Travaux hors RD	600 528 €	
Recettes	600 528 €	
Subventions	404 285 €	67,3%
DETR	156 908 €	26,1%
FISAC	9 284 €	1,5%
Amendes de police	50 000 €	8,3%
Conseil Départemental	57 092 €	9,5%
FEC	25 000 €	4,2%
Fonds de concours Cté CLN	106 000 €	17,7%
Commune	196 244 €	32,7%

- Solliciter les services de l'Etat pour bénéficier d'une subvention de 156 908 € dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR).
- Solliciter les services de l'Etat et du Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention de 50 000 € dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

- Solliciter le Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention spécifique de 57 092 € dans le cadre des aides à la réalisation d'aménagements cyclables.
- Solliciter le Conseil Départemental pour bénéficier d'une subvention spécifique de 25 000 € dans le cadre fonds d'équipement des communes 2016 (FEC).
- Solliciter la Communauté de communes Cote Landes Nature pour bénéficier de fonds de concours à hauteur de 106 000 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité des suffrages, soit par 14 voix.

M. CAMGUILHEM demande avec insistance que l'entrée nord du bourg de Saint-Girons soit traitée. Il lui est répondu que ce dossier a été différé en raison du blocage du projet de piste cyclable dû à la difficulté d'obtenir le foncier nécessaire auprès de la DRT. Cependant, des mesures provisoires sont envisagées, telle que l'éventuelle mise en place d'un feu rouge lié au dépassement de la vitesse autorisée.

D'autre part, Monsieur le maire demande à M. CAMGUILHEM s'il soutiendra la demande de subvention auprès de ses amis de la Communauté de commune. Celui-ci affirme qu'il soutiendra fermement le projet lors de sa présentation au Conseil communautaire.

6. VENTE DE PINS

6.1 VENTE DE 2 LOTS DE PINS

Monsieur le maire propose de mettre à la vente les 2 lots de pins suivants :

- Lot n° 1 : coupe d'éclaircie à VIELLE :
 - . au lieudit Monlon
 - . parcelles cadastrées :
 - AO130 d'une superficie de 1ha 15a 50ca
 - AO141 d'une superficie de 5ha 68a 72ca
 - . vente au tonnage
 - . paiement au comptant sur présentation d'un titre de recettes communal
 - . pins à déposer en bord de route, sur l'aire de stockage DFCI
- Lot ° 2 : coupe d'éclaircie à VIELLE :
 - . au lieudit Cout de l'Auga
 - . parcelles cadastrées :
 - AR161 d'une superficie de 3ha 02a 90ca
 - AR162 d'une superficie de 0ha 16a 00ca
 - . vente au tonnage
 - . paiement au comptant sur présentation d'un titre de recettes communal
 - . pins à stocker à l'ancienne station d'épuration

L'assemblée, à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 14 voix, donne son accord de principe à cette vente.

La consultation des exploitants forestiers sera lancée.

6.2 VENTE DE PINS MORTS

Il s'agit de fixer les modalités de vente de pins morts stockés à l'ancienne station d'épuration.

- bois entassé à enlever : 250,00 €
- acquéreur : l'entreprise TTL de LINXE
- paiement au comptant sur présentation d'un titre de recettes communal

L'assemblée à l'unanimité des suffrages exprimés soit par 14 voix approuve cette vente.

La séance est levée à 20 h 35.